

Décret

Générale

colonial

Décret n° le 19 janvier 1942 portant nomination dans la Légion d'honneur

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 janvier 1942

Numéro JO
n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro
28 février 1942

VISAS

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français, Sur la proposition du Secrétaire d'Etat aux colonies

Vu la déclaration du Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 décembre 1941 portant que les promotions faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre civil : Au grade de commandeur. M. NOUAILHETAS (Pierre Marie-Elie-Louis), gouverneur de la Côte française des Somalis, officier du 28 février 1938. Titres exceptionnels : « Gouverneur de la Côte française des Somalis depuis le 11 avril 1940. Fait preuve des plus belles qualités de chef. Dans les heures particulièrement douloureuses que traverse notre colonie de l'Afrique-Orientale, ce haut fonctionnaire s'est imposé à l'admiration de tous. » Au grade de chevalier. M. POUVREAU (Marcel-Jules-Marie), administrateur en chef des colonies. Titres exceptionnels : « Administrateur en chef, fait fonction de secrétaire général de la Côte française des Somalis depuis plus de sept mois, collaborateur très actif et d'un dévouement inlassable, seconde activement le Gouverneur, notamment pour toutes les questions de ravitaillement. S'efforce par tous les moyens d'aider le chef de la colonie à résoudre les problèmes angoissants qui se posent par suite du blocus. » Art. 2. — Le Secrétaire d'Etat aux colonies et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de l'Etat français.

PH. PÉTAÏN. Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français : Le Secrétaire d'Etat à l'Air, Secrétaire d'Etat aux colonies par intérim. **BERGERET.**